

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins de Limoilou

## À vos côtés



**PROPOSITION  
DE VERSEMENT  
POUR L'ANNÉE  
2023**

## PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres	13 030 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements	(2 387) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value <sup>1</sup>	(1 473) k\$
• Autres éléments du résultat	(1 328) k\$
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2023	415 k\$
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>10 643 k\$</b>
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et FADM	(2 487) k\$
• Ristourne	(2 849) k\$
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	756 k\$
• Affectation au FADM	(393) k\$
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)	0 k\$
Affectation à la réserve générale	(8 156) k\$
<b>Solde des excédents à répartir</b>	<b>0 k\$</b>

### RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES <sup>2</sup>	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME		ÉQUIVALENT EN DOLLARS
	PARTICULIERS	ENTREPRISES	
Comptes			375 k\$
Épargne et placements			417 k\$
Fonds	0,61 \$	0,58 \$	141 k\$
Prêts et marges de crédit			897 k\$
<b>RISTOURNE ASSURANCES<sup>3</sup></b>	<b>23 \$ / 1 000 \$ de prime</b>		<b>333 k\$</b>
<b>RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT<sup>3</sup></b>	<b>0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets</b>		<b>195 k\$</b>
<b>RISTOURNE PRODUITS<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 50 \$<sup>4</sup></b>		<b>452 k\$</b>
<b>RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE<sup>3</sup></b>	<b>Montant de 23 \$ / 1 000 \$ d'honoraires et de commissions</b>		<b>40 k\$</b>

**TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES 2 849 220 \$**

**FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU 393 285 \$**

<sup>1</sup> L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.  
L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

<sup>2</sup> Soumise au vote lors de l'assemblée.

<sup>3</sup> Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

<sup>4</sup> Montant pouvant atteindre 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.